

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20211214-7	<u>Séance du 14 décembre 2021 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-vingt et un du mois de décembre le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 décembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 décembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
	<u>Etaient présents ()</u>
	<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>
	Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'un recrutement en cours pour pallier le départ en retraite d'un agent au sein des services administratifs de la mairie, Monsieur le maire propose la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, des 3 postes d'adjoints administratifs à temps complet suivants :

- adjoint administratif,
- adjoint administratif principal de 2^e classe,
- adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

La Commission Personnel, réunie le 30 novembre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par** approuve

- la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet.
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet,
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 décembre 2021

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**